

DEPARTEMENT  
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT  
DE CHALONS EN  
CHAMPAGNE

CANTON DE  
CHALONS - 3

COMMUNE DE  
CHEPY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, Maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

Date de convocation :  
11 juin 2018

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, GIOVANNI Philippe, VEDANI Lionel, SOURDET Joëlle, WEBER Patrice, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Absent : Monsieur BALOURDET Patrice.

Nombre de  
Conseillers : 10

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Présents : 9  
Pouvoir :  
Votants : 9

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

*A été élue secrétaire* : Madame MENISSIER Martine.

N° 1393/2018

Objet :

Réévaluation des tarifs  
de la salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des Conseillers que les tarifs de la salle des fêtes ont été réévalués en avril dernier et qu'il conviendrait de suivre le même mode de calcul que les tarifications précédentes. C'est-à-dire de diviser le prix d'une location par 2 pour les habitants de la Commune et les associations.

Tarifs applicables au 1<sup>er</sup>  
juillet 2018

Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal

***Décide A l'unanimité***

Qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, les tarifs de locations s'appliquent comme suit :

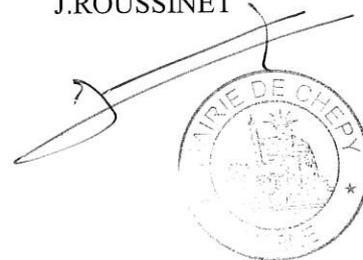
- A) location de 9 H à 18 H
- B) location de 9 H au lendemain 12 H
- C) location du samedi 8H au dimanche 18H
- D) location du vendredi 18 H au dimanche 18 H
- E) location du vendredi 14 H au dimanche 18 H

<b>Formules</b>	Habitants de Chepy et associations	Arrhes à verser	Habitants à l'extérieur	Arrhes à verser
<b>A</b>	132.50€	<b>39.75€</b>	265€	<b>79.5€</b>
<b>B</b>	267.50€	<b>80.25€</b>	535€	<b>160.50€</b>
<b>C</b>	280.50€	<b>84.15€</b>	561€	<b>168.30€</b>
<b>D</b>	296.00€	<b>88.80€</b>	592€	<b>177.60€</b>
<b>E</b>	321.50€	<b>96.45€</b>	643€	<b>192.90€</b>

Extrait certifié conforme,  
Fait à Chepy, le 22 juin 2018.

Le Maire,

J.ROUSSINET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215101395-20180619-1393-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2018

Certifier exécutoire compte tenu de la publication faite à Chepy le : 22 juin 2018